

SERVICE
des
RENSEIGNEMENTS

PROJET

1891.



INDEX.

	Page	
I.	1	Considérations générales.
II.	2	But de ce Service pour nous.
III.	3	Moyens à employer.
IV.	4	Recrutement des agents.
V.	6	Classement des agents et répartition par districts
VI.	9	Instructions à donner aux agents.
VII.	11	Transmission des renseignements.
VIII.	15	Pigeons voyageurs.
IX.	15	Organisation du Bureau de centralisation des Renseignements
X.	17	Surveillance des agents de renseignements étrangers en Suisse.

Bureau d'Etat-major fédéral.

I. Strohl, major.

ORGANISATION
D'UN
SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

PROJET.

I.

Considérations générales.

Si toutes les grandes puissances européennes ont, surtout depuis les événements de 1870, reconnu la nécessité d'organiser d'une façon sérieuse un Service de Renseignements et d'informations militaires et ont consacré à cette organisation des soins tout particuliers et des crédits considérables, il est de toute évidence que nous qui sommes placés entre ces grandes puissances et risquons à un moment donné d'être entraînés pour des raisons stratégiques dans leurs querelles particulières, nous ne devons pas négliger ce service, dont l'importance est plus grande pour nous peut-être que pour n'importe quel autre pays.

Ce qu'il s'agit pour nous de chercher c'est le moyen d'organiser ce Service pour ainsi dire sans argent, au moyen principalement de nos nationaux établis ou séjournant à l'étranger, car avec nos crédits limités nous ne pouvons guère songer aux espions, qui coutent cher et qui, lorsqu'on ne peut pas bien les payer travaillent tout simplement pour un voisin qui les paye mieux que nous. Et si, moins favorisés sous ce rapport que les autres puissances, nous voulons cependant avoir un service

qui, en cas de conflit européen, fonctionne à peu près convenablement, il faut que nous l'organisions déjà en temps de paix, et pas seulement lorsque l'horizon politique commence à s'assombrir, car alors il est trop tard pour s'y mettre, trop tard pour trouver les agents de renseignements, les instruire et convenir avec eux des moyens de correspondance, sans compter que dans de pareils moments toutes sortes d'autres préoccupations nous assaillent et ne nous laissent pas le loisir de consacrer à cette organisation le temps que nécessiterait un service d'une importance aussi considérable.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister davantage sur ce sujet, qui du reste a été traité tout au long par Mr. le Major Schaeck et par moi dans des études antérieures, auxquelles nous ne pouvons que nous référer.

II.

But de ce Service pour nous.

Ce que nous demandons à ce service de renseignements c'est de corroborer et de compléter (au point de vue militaire spécialement) les informations de nos agents diplomatiques à l'étranger.

Privés d'attachés militaires, il faut que nous cherchions, par l'organisation d'un bon service de renseignements, à être tenus au courant des questions intéressant l'armée en général et la connaissance des armées étrangères en particulier, telles que organisation militaire, mobilisation, équipement, armement, habillement, essais nouveaux, augmentation des effectifs, ordre de bataille, dislocation, construction de forts, de casernes, changements dans les grands commandements, publications militaires nouvelles, degré d'instruction des troupes, voies de communication, chemins de fer, aménagement des gares, des quais de chargement, etc., etc.

Enfin nous demanderons encore à ce service de complé-

ter les informations politiques que nous procurent nos agents diplomatiques et la lecture des grands journaux étrangers, par la communication des petites feuilles locales qui donnent souvent des aperçus très-intéressants sur l'état des esprits dans la population et l'effet produit par telle ou telle mesure prise par le gouvernement.

Mais où ce service sera pour nous de la plus haute utilité, c'est lorsque des craintes de complications se feront jour, car nous pourrons être tenus par nos agents au courant des mesures prises en vue d'une éventualité de guerre, de préparatifs de mobilisation faits en secret et peut-être bien avant qu'il n'en soit sérieusement question dans les sphères officielles. Ces préparatifs pouvant être dirigés contre nous, soit directement, soit indirectement, il nous importe d'en être informés le plus rapidement possible.

III.

Moyens à employer.

Les moyens d'information dont nous disposons déjà sont: dans le domaine politique principalement nos agents diplomatiques et dans le domaine militaire principalement nos officiers en missions officielles ou secrètes; enfin la lecture des publications militaires périodiques et des journaux politiques suisses et étrangers auxquels nous pouvons être abonnés.

A ces moyens nous voudrions adjoindre toute une série d'agents secrets choisis parmi nos nationaux établis à l'étranger pour leurs affaires ou pour leurs études et pris principalement parmi ceux qui appartiennent à notre armée en qualité d'officiers ou de sous-officiers.

Nous voudrions encore prévoir et désigner autant que possible d'avance des missions spéciales qui seraient envoyées en cas de guerre dans les pays neutres, en Hollande par ex: et surtout en Angleterre, afin d'y créer pour

nous des centres d'informations qui à un moment donné pourraient nous être très-utiles.

C'est avec intention que nous ne parlons pas des espions proprement dits, car pour cette catégorie d'agents la question des crédits dont nous pourrions éventuellement disposer joue un rôle trop considérable pour que nous jugions opportun de la discuter dès maintenant; le but de notre projet est du reste, comme nous l'avons dit en commençant, l'organisation pour ainsi dire sans argent d'un Service de renseignements aussi pratique que possible.

IV.

Recrutement des Agents.

Le recrutement des agents est la partie la plus délicate et la plus difficile de la tâche que nous voulons entreprendre et exigera probablement de longues et patientes démarches, car il faut que ces agents allient à beaucoup de patriotisme et de dévouement une intelligence très ouverte, un jugement sain, du sang-froid, une grande discrétion, du tact, du flair et une certaine dose d'habileté: il faudrait de plus que nous les connaissions bien à fond pour ainsi dire avant de nous ouvrir à eux sur nos intentions et c'est ce qui rend notre tâche encore beaucoup moins aisée.

Comme nous aimerions à nous assurer autant que possible pour ce service le concours (à cause de leurs connaissances spéciales) de jeunes officiers allant à l'étranger pour y compléter leurs études ou faire un apprentissage de commerce, nous avons songé tout d'abord à faire intercaler dans les Ecoles d'officiers une ou deux heures de théorie sur le Service de Renseignements, son importance pour nous et les points qu'il nous intéresse particulièrement de connaître, puis de recruter ces jeunes officiers, stylés ainsi au préalable, par l'entremise

des chefs d'armes ou des commandants d'arrondissements auxquels ils sont obligés de s'adresser lorsqu'ils veulent obtenir un congé pour aller à l'étranger.

Nous avons renoncé à cette première idée, car cela eût été mettre beaucoup trop de monde dans la confidence d'une organisation qui doit être un secret et serait devenu ainsi un véritable secret de Polichinelle, à la merci de plus d'une indiscretion de la part d'un jeune homme d'un caractère un peu léger.

Nous croyons donc préférable de recruter nos agents par l'entremise d'officiers d'état-major ou de camarades des autres armes, dans lesquels nous pouvons avoir confiance, qui nous signaleraient avant leur départ pour l'étranger ceux de leurs amis et connaissances auxquels nous pourrions nous adresser pour ce service. Il faudra autant que possible que nous causions à ces gens avant leur départ, c.à.d. pendant que nous sommes chez nous et que par ce fait nous avons moins de ménagements à prendre; il est bien plus difficile en effet de leur faire des ouvertures une fois qu'ils sont établis à l'étranger.

Il serait très bon de pouvoir s'aboucher avec des Suisses employés à l'étranger dans des Compagnies ou Agences de transports, car ils peuvent nous envoyer des informations très utiles sur les chemins de fer et surtout sur les préparatifs de mobilisation, tels que réquisition de Waggons (dont ils sont les premiers à s'apercevoir), aménagement de quais de chargement, etc., etc.

Nous ne pouvons pas avoir la prétention d'organiser d'emblée ce service de toutes pièces et de trouver du premier coup un nombre suffisant de bons agents; il faut nous contenter de commencer petitement, mais il faut commencer sans retard, et quand nous aurons un petit noyau d'agents ce petit noyau nous aidera à en recruter d'autres et à étendre peu à peu nos relations.

Classement des Agents & Répartition par Districts.

Il est difficile de préciser exactement dès à présent les districts dans lesquels nous aurons nos ramifications et d'en déterminer les limites: la chose dépend pour beaucoup des agents que nous pourrions découvrir, de leurs résidences, de leur nombre, etc.

Voici cependant un Schema d'une combinaison de Districts que nous croyons rationnelle et que nous devrions nous efforcer de pouvoir réaliser:

1) Italie.

- a) Milan-Novarra — { Chiasso-Como,
Val d'Ossola,
Luino,
- b) Turin — { Val d'Aosta,
Pinerolo,
Susa,
- c) Bergamo — { Chiavenna,
Gravedona ou Colico,
Valtellina,
- d) Verona

2) Autriche.

- a) Feldkirch,
b) Innsbruck,

3) Allemagne.

- a) Alsace — { Mulhouse,
Colmar,

- b) Pays de Bade — { Lörrach,
Singen ou environs,
- c) Wurtemberg — { Stuttgart,
Ulm,
- d) Bavière: Munich.

4) France.

- a) VI" Corps — { Nancy,
Epinal et les Vosges,
- b) VII" Corps — { Besançon,
Lons-le-Saulnier,
Belfort,
- c) XIV" Corps — { Lyon,
Savoie, — { Annecy,
Chambéry,

5) Pays neutres ou assimilés.

(Angleterre, Belgique, Hollande.)

Dans ces pays, comme du reste dans les grandes capitales, Rome, Vienne, Berlin, Paris, que nous n'avons pas mentionnées précédemment, nous pourrions nous contenter de nos agents diplomatiques ou consulaires, à moins toutefois qu'il n'y ait moyen de trouver à côté d'eux encore des agents particuliers parmi nos nationaux établis dans ces pays ou dans le personnel même des légations, qui comprend souvent de jeunes attachés faisant partie de notre armée en qualité d'officiers.

En cas de conflit européen, de guerre de coalition qui nous isolerait à peu près complètement et nous priverait des informations de nos autres agents, il faudra dé-

velopper le service des renseignements par les pays neutres, par la Hollande et par l'Angleterre, surtout par cette dernière, et prévoir dès à présent l'envoi d'officiers dans ces pays et notamment à Londres, pour se charger de ce service. Il serait à désirer que ces officiers soient désignés déjà en temps de paix, de façon à pouvoir leur donner leurs instructions sans perte de temps et à leur permettre de se familiariser dès à présent avec l'organisation de leurs communications, les voies à employer, etc., etc.- Il faudrait naturellement que l'officier qui serait envoyé à Londres connaisse à fond l'anglais et soit bien au courant des communications par la France, car c'est probablement par là seulement que pourraient arriver ses communications.

D'après ce qui précède nous aurions donc 3 sortes d'agents:

A.-Les agents dans les grandes capitales, qui seraient nos agents diplomatiques ou des nationaux résidant dans ces capitales;

B.-Les agents et éventuellement les sous-agents de districts, qui seraient des nationaux établis pour leurs affaires ou séjournant pour tout autre motif pendant un temps plus ou moins prolongé aux endroits que nous avons énumérés plus haut, ou dans les environs de ces endroits; ces agents seraient autant que possible choisis parmi des nationaux appartenant à notre armée en qualité d'officiers

C.-Les agents spéciaux dans les pays neutres en cas de guerre, qui seraient en tous cas des officiers.

Comme nous ne pourrions pas écrire à nos agents et éventuellement à nos sous-agents de districts pour leur transmettre nos instructions ou nos observations, et que cependant il est nécessaire que nous puissions communiquer avec eux, nous serons obligés d'avoir recours soit à des officiers en missions spéciales qui les visiteraient soit, ce qui serait plus simple et surtout moins coûteux, à l'intermédiaire de nationaux voyageant régulièrement

deux ou trois fois par an pour leurs affaires dans les limites de nos différents districts. A ces occasions ils visiteraient nos agents et sous-agents de districts, leur donneraient de vive voix nos instructions, leur feraient part éventuellement de nos observations et surtout ranimeraient leur zèle.

En admettant ce système d'intermédiaires, qui est selon nous le plus pratique que nous puissions trouver pour communiquer avec nos agents, nous aurions donc à ajouter aux 3 catégories que nous avons déjà citées une quatrième, savoir:

D.-Les inspecteurs ou chefs de districts, qui seraient autant que possible choisis parmi les officiers de notre armée que leurs affaires obligent à voyager souvent à l'étranger.

VI.

Instructions à donner aux Agents.

Nous croyons que pour les agents subalternes, c.à.d. pour les agents et sous-agents de districts, il ne faudrait pas entrer dans trop de détails sur les points qu'il nous importe de connaître; nous risquerions seulement de les embrouiller ou de les faire reculer devant une tâche qu'ils croiraient trop considérable. Il faudrait leur donner des instructions aussi simples que possible et se borner à appeler leur attention sur les points suivants:

1) Militaire.

- a) Questions d'habillement, d'équipement, d'armement et d'essais nouveaux dans ces différents services;
- b) Augmentation des effectifs dans leurs régions respectives, constructions de nouvelles casernes, forts, etc.
- c) changements dans les commandements (qu'ils peuvent a

prendre par les feuilles locales), changements de garnisons;

d) observations particulières sur l'instruction des troupes et en général les points qu'ils ont l'occasion de remarquer.

2) Chemins de fer et Voies de communication.

a) construction de nouvelles lignes, de nouvelles stations, agrandissement et aménagement des stations, rampes et quais de chargement;

b) ponts, tunnels, travaux d'art, etc.

3) Politique. Généralités.

a) conversations intéressantes qu'ils ont pu avoir, état des esprits dans la population;

b) les articles intéressants qu'ils peuvent trouver dans les journaux. (Ces journaux seraient simplement à nous adresser sous bandes, sans annotation des articles, à moins toutefois qu'ils aient à y ajouter des commentaires auquel cas ils découperaient l'article et l'enverraient sous enveloppe, accompagné de leurs remarques personnelles et signé de leur Numéro de contrôle.)

4) Préparatifs de Mobilisation.

a) appel des réservistes (en dehors des temps normaux d'appel) et des hommes en congé ou à disposition;

b) approvisionnements extraordinaires, achats de chevaux, de bétail, etc.;

c) concentration de troupes du côté des frontières et principalement de nos frontières;

d) interruption partielle ou totale du trafic civil sur les chemins de fer par suite de réquisition de waggons;

e) bruits qui ont cours quant aux motifs de ces préparatifs et au côté contre lequel ils sont dirigés, etc.

Pour les agents supérieurs ce Programme serait complété par des instructions spéciales suivant les pays dans lesquels ils seraient envoyés et la nature spéciale des missions qui leur seraient confiées; ces instructions ne peuvent donc être précisées à l'avance.

VII.

Transmission des Renseignements.

Les agents et sous-agents de districts auraient chacun un Numéro de contrôle dont ils signeraient leurs envois pour nous permettre d'en reconnaître la provenance.

Ces communications devraient toutes être adressées à Berne, non pas à une seule et même adresse, mais à différentes adresses, de façon à ne pas éveiller l'attention des pays intéressés (surtout en cas de télégrammes) par le fait d'un certain nombre de communications adressées toutes à la même personne et en même temps peut-être de différents points du territoire.

Pour ne pas mettre la Poste dans la confidence de notre correspondance secrète, par l'adoption d'adresses de convention, nous avons songé tout d'abord à prier quelques officiers, chefs de maisons de commerce de Berne, de nous prêter leur concours en nous autorisant à faire adresser à leurs maisons de commerce les communications de ^{nos} leurs agents, mais ce moyen n'est pas sûr; il peut se faire en effet que, par suite de maladie ou d'absence, ce ne soit pas le chef de maison qui ouvre son courrier, mais souvent un employé, peut-être même un employé de nationalité étrangère, ce qui ne ferait absolument pas notre affaire.- Nous croyons donc préférable de mettre dans la confidence le haut personnel des Postes, de la nationalité duquel nous sommes sûrs, et d'adopter quelques adresses de convention ou pseudonymes, comme beaucoup de maisons de commerce le font par ex: pour

leurs télégrammes (par exemple Strohl Schwartz & Co, Bâle, ont comme adresse télégraphique: "Socrate").

Nous ne pourrions naturellement pas recourir à l'antiquité pour nos adresses de convention, mais trouverions dans le Dictionnaire des Pseudonymes du monde des théâtres, des arts et des lettres de Paris, des adresses qui ne prêteraient pas à des confusions à Berne, comme par ex

Mr. Julius Altkind, Kramgasse, Berne.

Mad. Jules de Savenay, Bundesgasse, Berne.

etc., etc.

Des ordres seraient données à la Poste pour que toutes ces lettres soient remises à la direction générale, qui nous les ferait parvenir.

Il en serait de même pour les adresses télégraphiques, et ces différentes adresses seraient réparties entre nos agents, de façon à ce que les communications d'une même région soient autant que possible envoyées à des noms différents.

Pour les télégrammes il nous faudrait prévoir 2 sortes de télégrammes:

1) des télégrammes simples de convention pour nos agents subalternes, télégrammes qui ne nécessiteraient point de chiffre et seraient destinés simplement à nous avertir sans retard de préparatifs de mobilisation, sans compromettre nos agents ou risquer de voir la dépêche interceptée par l'administration.- Le mieux serait pour ces télégrammes de laisser aux agents la liberté d'employer une phrase quelconque, à leur choix, en convenant seulement avec eux que selon que leur phrase aura une forme affirmative, négative ou interrogative, leur télégramme aurait pour nous un sens différent.

La forme interrogative (car il faudrait employer cette forme en premier, de façon à se réserver la plausibilité d'une seconde dépêche, affirmative ou négative) serait pour nous un premier avertissement qu'il y a des préparatifs quelconques de mobilisation en train, sans

pourtant qu'on sache encore contre qui ces préparatifs sont dirigés; la forme affirmative confirmerait ces préparatifs dans le sens d'une concentration du côté de nos frontières; la forme négative indiquerait que dans ces préparatifs il n'y a pas de menace immédiate pour nous.

Nous croyons que chaque agent pourrait retenir ces 3 sens différents et que nous aurions pourtant par ce moyen, si ce n'est beaucoup de détails, au moins un avertissement qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire et que nous faisons bien d'ouvrir l'oeil.

2) Pour nos agents supérieurs il nous faudrait des télégrammes avec combinaison de chiffres, de façon à leur permettre de nous télégraphier des choses importantes et que l'on ne pourrait prévoir d'avance dans des phrases conventionnelles. - Le système de Jules César en chiffres, (tel que l'a décrit un de nos camarades dans son Abrégé de Cryptographie) serait le plus simple à employer et ne nécessiterait point de clef qui à un moment donné pourrait être compromettante, car on peut le retenir facilement et varier la clef à l'infini. La dépêche chiffrée serait intercalée dans une phrase quelconque en clair, et le groupe de 2 chiffres formé par le premier et par le dernier chiffre de la dépêche nous indiquerait quelle clef a été adoptée pour la lettre A.

En recevant par ex: la dépêche suivante:

" Télégraphiez prix lots 34583, 70411, 67751, 69521,

" 31946, Salomon offre 6.90 pour lots 72441, 90731,

" 70982, 24481, 92551, 87730, affaire liée tarif 93."

nous négligerions tous les mots en clair, ne retiendrions que les chiffres, dont le premier et le dernier du télégramme, c.à.d. 33 nous indiqueraient que le A de l'alphabet correspond à 33; avec l'alphabet de 26 lettres, sans signes de ponctuation, et seulement les 10 chiffres 1 à 0, nous voyons qu'en partant du groupe 33 pour A et en suivant jusqu'au groupe 99, pour recommencer ensuite de 00 à 34, nous arrivons à avoir 3 groupes de 2 chif-

fres correspondant à chacune des lettres de l'alphabet, ainsi pour A les groupes 33, 69, 05, ce qui nous permet de varier dans le corps de la dépêche et d'éviter la fréquence.

Nous lirions donc pour: 45.83.70.41.16.77.51.69.52.13.
19.46.69.07.24.41.90.73.17.09.82.24.48.19.25.51.87.73.09.

“ mobilisation activement poussée.”

Le désavantage de ce système est de donner des dépêches un peu longues; il y aurait donc lieu de le combiner avec un code de quelques phrases ou schemas de phrases toutes faites dans lesquels on intercalerait les détails spéciaux qui ne pourraient être prévus d'avance, comme cela se fait dans le commerce. Nous avons par ex: dans notre maison de commerce un Code télégraphique à l'usage de nos agents au moyen duquel nous arrivons à réduire considérablement le nombre de mots de notre télégramme; ainsi le mot “arc” veut dire: “ la conclusion de l'affaire serait plus facile si le client prenait en même temps.....”

Si nous admettions le principe de cette combinaison un code de carcasses de phrases usuelles, dans lesquelles on intercalerait les détails spéciaux, serait facile à établir: le mot “ bois ” par ex: voudrait dire: “ dans une conversation que j'ai eue avec un attaché de l'ambassade de..... j'ai appris que.....” - ON remplirait les vides et on chiffrerait non-seulement les mots des vides, mais encore le mot “ bois ”, pour intercaler ensuite ces groupes de chiffres dans une phrase quelconque en clair, comme nous l'avons fait plus haut. Cela aurait l'avantage de pouvoir dire beaucoup dans une dépêche qui ne serait pas trop longue et de rendre la dépêche incompréhensible si on l'interceptait et qu'on en découvrit même la clef, car on ne saurait pas la signification du mot de convention employé.

*Outre ce système, il y en a
des autres, de sorte que nous nous réservons
le choix définitif.*

VIII.

Pigeons voyageurs.

Il serait à désirer qu'on puisse arriver à combiner un service de correspondance par Pigeons voyageurs avec la Belgique ou la Hollande, plutôt même avec ce dernier pays si la chose est possible.

La difficulté ne résiderait pas dans la distance, mais dans l'entraînement des pigeons, c.à.d. dans le choix des distances intermédiaires d'où on pourrait peu à peu les accoutumer à franchir la distance entière de Belgique ou de Hollande en Suisse: il faudrait pour cela pouvoir les lâcher à des distances intermédiaires sur territoire français.- Nous ne savons pas si ces lâchers de pigeons étrangers sont encore autorisés en France; ils n'étaient en tous cas pas défendus l'automne passé, car pendant les grandes manoeuvres du Nord j'ai assisté au Cateau à un lâcher de pigeons belges.- On pourrait s'informer et si c'est défendu demander aux propriétaires colombophiles si l'on peut risquer un lâcher à d'aussi grandes distances, sans entraînement préalable à des distances intermédiaires.

Ces correspondances par pigeons voyageurs de Hollande en Suisse pourraient nous être de la plus grande utilité dans le cas d'une guerre de coalition.

IX.

Organisation du Bureau de centralisation des
Renseignements.

1) en temps de paix.

Cette organisation existe déjà au Bureau d'Etat-major fédéral, sous la direction de Mr. le Major Schaeck, qui s'occupe de classer les renseignements qui lui parviennent déjà; nous croyons donc inutile de discuter encore

l'organisation de ce Bureau en temps de paix: il faudra seulement, lorsqu'une fois le service que nous voulons établir aura pris une certaine extension, adjoindre à Mr. le Major Schaeck un secrétaire pour le classement de ces informations, que nous espérons bien devoir être assez nombreuses pour que seul il ne puisse plus y suffire.

2) en temps de Guerre.

En cas de guerre ce Bureau de Renseignements serait au grand Etat-major général de l'armée, et devrait au minimum comprendre en fait de personnel:

- a) 1 chef de service,
- b) 1 suppléant,
- c) 1 employé supérieur du Département politique fédéral,
- d) les inspecteurs ou chefs des différents districts de renseignements, comme employés,
- T e) suivant les besoins un certain nombre de secrétaires, au courant des langues étrangères.

Il serait bon que le chef de ce Service en temps de guerre soit déjà désigné en temps de paix, de façon à lui permettre de se familiariser autant que possible avec les fonctions délicates qu'il aura à remplir un jour.

3) Attributions du Bureau de Renseignements,

Le Bureau aurait à s'occuper:

- a) du service des renseignements en général, des relations avec les agents et avec le Département politique fédéral, de la centralisation et de la coordination des renseignements fournis par les bureaux spéciaux qu'on installerait dans les pays neutres, en Hollande et en Angleterre par ex., avec les renseignements fournis par les agents qui auront pu continuer à fonctionner, et de la transmission des renseignements ainsi coordonnés au

commandement en chef de l'armée.

b) du service de la Presse.

c) du service des espions.

X.

Surveillance des Agents de Renseignements
étrangers en Suisse.

Il est de toute évidence que nos voisins, et principalement l'Allemagne, ont un service de renseignements organisé de toutes pièces chez nous, au moyen de leurs nationaux et sous la surveillance de leurs attachés militaires.

Il faudrait pouvoir arriver, par la police des étrangers, à connaître ces agents; sous ce rapport l'occasion serait en ce moment des plus propice quant à l'Allemagne, l'attaché militaire actuel ayant son changement et le premier soin de son successeur devant sûrement être de se mettre en relations avec ses agents; nous avons donc quelques chances, en surveillant ce nouvel attaché militaire, d'arriver à connaître les agents qu'il emploie.

Voici, croyons-nous, un Projet d'organisation d'un Service de Renseignements qui répondra pour le moment à nos besoins, sans nécessiter des crédits bien considérables, car il est basé principalement sur le patriotisme de nos nationaux; tout au plus pourrait-on encore examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assimiler en partie ce service de renseignements à un service effectif, et d'exonérer en tout ou en partie de l'impôt militaire, les jeunes officiers résidant à l'étranger et qui s'en occuperaient avec le plus de zèle. Ce serait une prime offerte à leur vigilance et une légère rétribution de

leurs peines et de leurs menues dépenses de ports de
tres ou d'achats de Numéros isolés de Journaux. Leur
frir une rétribution plus importante serait leur faire
injure, car Dieu merci les Suisses ont encore assez à
coeur l'amour de leur pays pour pouvoir lui faire un
ger sacrifice pécuniaire, et ils ne voudront pas faire
mentir les étrangers lorsqu'ils disent en parlant de
tre neutralité: " elle est appuyée sur le patriotisme
la fierté d'un peuple énergique." (colonel Niox)

Bâle le 20 Février 1891.

W. Niox
major d'Etat. major